



Ministère des Affaires sociales, du Travail  
et de la Solidarité  
Ministère de la Santé, de la Famille  
et des Personnes Handicapées



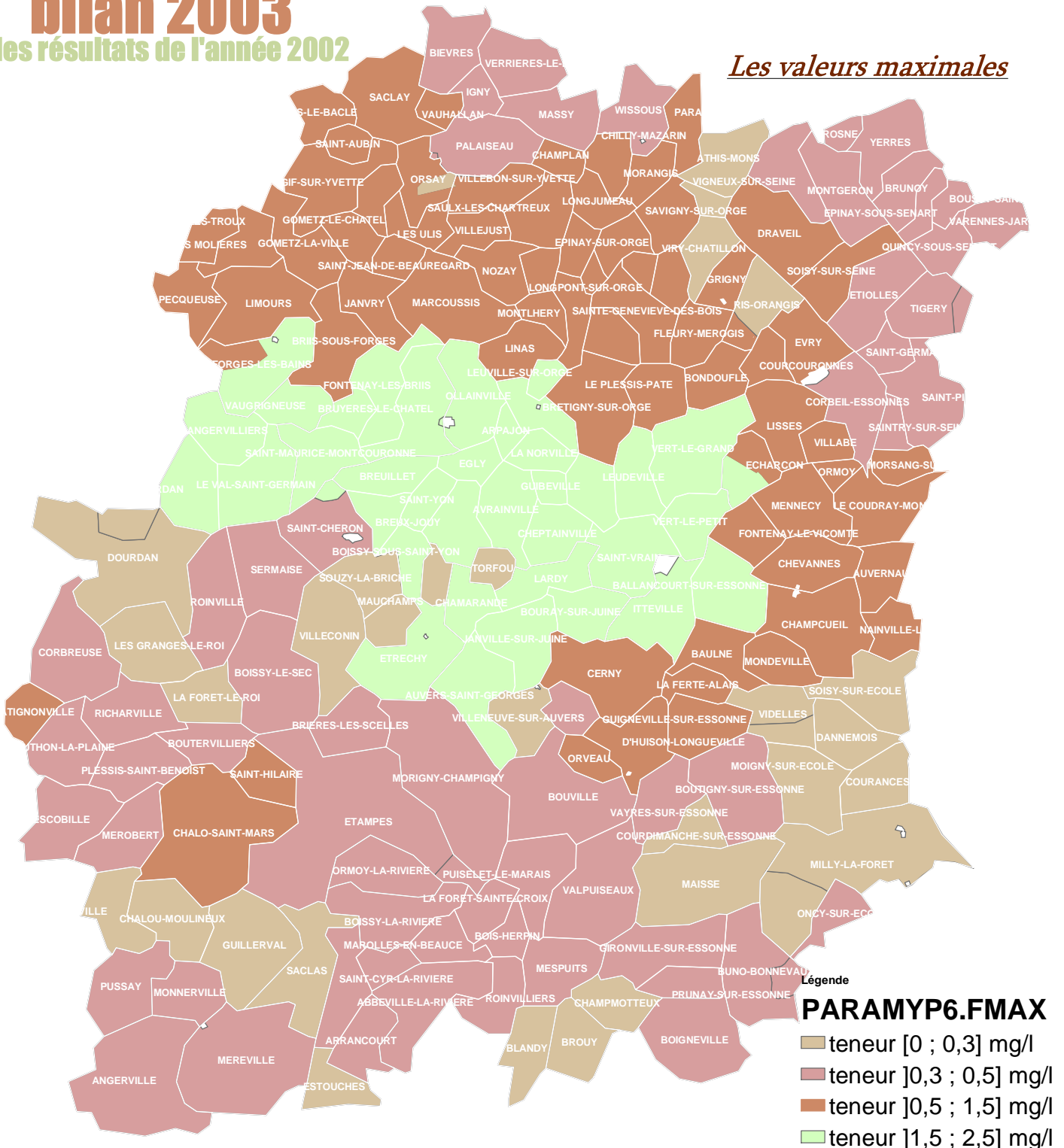
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales  
de l'Essonne

**Service Santé-Environnement**

## L'apport de fluor par l'eau distribuée en Essonne

**bilan 2003**  
des résultats de l'année 2002

*Les valeurs maximales*



Le décret du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine fixe à 1,5 mg/l la limite de qualité concernant le fluor.